



Diminution hors délai de mon salaire par mon employeur

Par Visiteur

Mon employeur oralement puis par email m'a "proposé" une diminution hors délai de mon salaire, j'ai par email répondu que le montant était trop important, malgré cela et sans accord écrit mon salaire a été diminué en novembre.

Ma question est compte tenu que je ne souhaite pas rester en poste a terme ,je cherche un nouveau travail mais je ne souhaite pas non plus devenir chomeur et me "couper" de contacts mon silence vaut-il accord ou puis-je "jouer la montre"?

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Vous pouvez faire jouer la montre.

Il n'y a, en principe, aucun délai pour accepter une modification du contrat de travail.

Si la modification est proposée en raison de difficultés économiques pour l'entreprise, vous avez un mois pour faire connaitre votre position encore que la modification doit être proposée par lettre recommandé AR.

En tout état de cause, dans la mesure où vous n'avez reçu aucune lettre RAR, vous pouvez laisser le temps d'écouler.

Bien cordialement.